
Demande de clarification foncière concernant les parcelles de Fonscolombes et conséquences sur la gestion du stationnement

À partir de CIQ Arenc-Villette <ciqarencvillette@outlook.fr>

Date Jeu 02/07/2026 12:12

À agatian@marseille.fr <agatian@marseille.fr>

Cc Tabet Claude <tabet.claude@yahoo.fr>

Cci Christophe ROEDELSPERGER <christophe.roedelsperger@leolagrange.org>; Christelle BEURRE <c.beurre@saralogisol.fr>; Charlotte Battaglia <charlotte.battaglia@ampmetropole.fr>; DUFILH Christelle <christelle.dufilh@ampmetropole.fr>

 4 pièces jointes (3 Mo)

Metropole-CD-CR_réunion Fonsco_30-09-2019.pdf; RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 29 octobre 2015_FONSCOLOMBES.pdf; cadastre boulevard Foçnscolombes13003.pdf; recherche parcelles Fonscolombes.pdf;

Madame Audrey GATIAN,

Adjointe au Maire de Marseille

Déléguée à l'urbanisme, à la stratégie foncière et patrimoniale

Madame l'Adjointe,

En ma qualité de président du Comité d'Intérêt de Quartier Arenc-Villette, je souhaite attirer votre attention sur une situation foncière complexe concernant le site de Fonscolombes, dans le 3^e arrondissement de Marseille, et sur les conséquences concrètes qu'elle engendre au quotidien pour les habitants.

Depuis 2023, nous faisons face à des problèmes récurrents de stationnement anarchique sur différents espaces de Fonscolombes. Cette situation nuit fortement au cadre de vie des riverains, entrave parfois la circulation et génère un sentiment d'abandon croissant au sein du quartier.

Avant 2023 la police municipale intervenait pour les verbalisations et mise en fourrière des véhicules en infractions, suite à une demande de ma part pour des mises en fourrière sur cet espace la police municipale me notifie que Fonscolombes est du domaine privé, effectivement sur le cadastre les parcelles sont au nom d'ADOMA Sem. La ville de Marseille a la compétence pour l'entretien des espaces minérales et du parc depuis des décennies, voir le recueil des actes administratifs du 2 octobre 2015.

Toutefois, malgré les nombreuses sollicitations adressées aux différents services compétents, une difficulté majeure persiste : l'impossibilité de déterminer avec certitude la propriété foncière de certaines parcelles concernées.

D'après les éléments dont nous disposons par une étude effectuée avec le cadastre par la politique de la ville que plusieurs parcelles anciennement rattachées à ADOMA SEM auraient été rétrocédées à la Ville de Marseille.

Pourtant, au niveau cadastral, ces emprises apparaissent encore au nom d'ADOMA SEM, ce qui entretient une confusion administrative importante. Hélas **la police municipale ne reconnaît pas cette étude, malgré des financements pour réhabiliter ce parc.**

Cette situation crée aujourd'hui un véritable blocage opérationnel. En effet, en l'absence de clarification sur la propriété effective des terrains, les services municipaux comme la Police Municipale semblent limités dans leurs possibilités d'intervention, notamment concernant le stationnement illicite.

Aussi, nous sollicitons votre aide afin qu'un travail de vérification puisse être engagé sur ce dossier. Il existerait probablement des documents permettant de clarifier définitivement la situation, notamment :

- des actes notariés de cession ou de rétrocession ;
- des documents d'archives administratives ;
- ou encore des éléments consultables auprès du service de publicité foncière.

Une clarification officielle sur le statut foncier de ces parcelles permettrait non seulement de lever les incertitudes administratives actuelles, mais également de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes pour réguler durablement les problèmes de stationnement sur le site de Fonscolombes.

Dans l'intérêt des habitants et du bon fonctionnement des services publics, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter une attention particulière à cette demande.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame l'Adjointe, l'expression de ma considération distinguée.

Patrice LANGER

Président du CIQ Arenc-Villette

En copie Mme Tabet Présidente de la fédération des CIQ du 3ème

[Page du site CIQ](#)

Si ce n'est déjà fait, pensez à adhérer au CIQ.

Votre adhésion, ainsi que vos dons, constituent nos seules sources de financement et nous permettent de continuer à agir ensemble pour le quartier et ses habitants.

Dorénavant, l'adhésion peut être aussi réglée en ligne par CB.

📄 Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier qu'en cas de nécessité et d'avoir le réflexe recto verso.
Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, merci de nous le faire savoir par retour
Comité d'intérêt de quartier ARENC-VILLETTE

Vous pouvez nous écrire via notre site : www.ciq-arenc-villette.fr

Numéros utiles: effacement des tags, ramassage de seringue sur la voie publique: Allo-mairie 3013

Pour la propreté, encombrants, dépôts sauvages utilisé l'application REFLEX de la Métropole



Votre logo peut y figurer en devenant partenaire du CIQ